

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

<u>Présent-e-s</u>	:	Mme Myriam	BOUCRIS	BA	Présidente
		Mme Anne	ANTILLE	C&E	Vice-présidente
		Mme Patricia	MESSERLI ALOUAN	LR+	Secrétaire Bureau
		M. Marc	BOYMOND	C&E	Conseiller
		Mme Corinne	BRECHBÜHL MOLNARFI	BA	Conseillère
		M. Vincent	BUHAGIAR	C&E	Conseiller
		Mme Véronique	CRETENAND	C&E	Conseillère
		M. Christian	FREY	BA	Conseiller
		M. Benoît	GAUD	C&E	Conseiller
		M. Alexandre	KRASNOSELSKI	Indépendant	Conseiller
		M. Jean-Claude	MARCHAND	Indépendant	Conseiller
		M. Ginior	RANA ZOLANA	LR+	Conseiller
		M. Urs	SCHNEUWLY	LR+	Conseiller
		Mme Raphaëlle	WENGER	BA	Conseillère
		Mme Sylviane	SCHRAG	C&E	Conseillère
		M. Nicolas	VERNAIN-PERRIOT	BA	Conseiller
		Mme Béatrice	GUEX-CROSIER	C&E	Maire
		M. Conrad	CREFFIELD	LR	Adjoint
		M. Luc	LAVARINI	C&E	Adjoint
		M. Claude	CROTTAZ		Secrétaire général
		M. Dominique	GUENERET		Secrétaire général
<u>Excusée</u>	:	Mme Stéphanie	REUSSE	BA	Conseillère
<u>Procès-verbaliste</u>	:	M. Philippe	BERGER		

BA : L'Alternative
C&E : Centre et Entente
LR+ : Libéral, Radical et Plus

Mme M. BOUCRIS (ci-après, Mme la Présidente) ouvre la séance à 20h30 et remercie les conseillers municipaux et les conseillères municipales, ainsi que le public, de leur présence. Elle salue par ailleurs Mme le Maire, ses adjoints, MM. les secrétaires généraux, ainsi que le procès-verbaliste. Elle annonce ensuite l'absence de Mme S. REUSSE, qui est excusée pour ce soir.

Ordre du jour

1. Approbation de l'Ordre du jour
2. Approbation du P.V. de la séance du 14 novembre 2023
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de Madame le maire et des adjoints
5. Rapport des présidents des commissions
6. Projets de délibération, résolution, motion :
 - 6.1 *P-D-1558 – Préavis relatif au projet de plan d'extraction n° PE 01-2021 au lieu-dit « En combe »*
 - 6.2 *P-D-1559 – Crédit d'investissement de CHF 4'200'000,- destiné à la prolongation et réfection complète du réseau souterrain d'assainissement communal du chemin d'Archamps ainsi qu'à un réaménagement en surface*
7. Propositions individuelles, questions et divers
8. Calendrier

1. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente demande si des modifications à l'ordre du jour sont proposées.

Comme aucune remarque n'est formulée quant à l'ordre du jour, Mme la Présidente le déclare approuvé.

2. Approbation du P.V. de la séance du 14 novembre 2023

Comme aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal, Mme la Présidente le déclare approuvé et remercie son auteur.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme la Présidente annonce le départ à la retraite de M. C. CROTTAZ. Elle indique qu'il a été d'une aide précieuse durant ses années d'activité, relevant en particulier son expertise et son amour du détail qui ont permis à la commune et à ce Conseil de progresser dans leurs tâches. Elle précise qu'à titre personnel, le professionnalisme, l'amabilité, et la diligence de M. C. CROTTAZ ont constitué des arguments de poids pour qu'elle accepte de reprendre la présidence de ce Conseil. Aussi tient-elle à transmettre à l'intéressé ses remerciements et lui souhaite une bonne continuation.

4. Communications de Mme le maire et des adjoints

Mme B. GUEX-CROSIER communique au Conseil municipal les points suivants :

- **Plantation d'un arbre**

Au vu des conditions météorologiques, la plantation de l'arbre n'a pu avoir lieu comme prévu lors de la fête de l'Escalade de l'école.

Une nouvelle date sera arrêtée en coordination avec l'école.

- **Personnel communal**

Dans la mesure où la collaboratrice en charge de la réception et de l'office postal attend un heureux événement, la commune a engagé une personne pour assurer le remplacement durant son congé maternité.

- **Cartes CFF**

Le décompte 2023 pour les cartes CFF établit que nous avons vendu 515 cartes sur les 730 ventes possibles. 73% des cartes ont été vendues à des habitantes et habitants de la commune.

Le coût d'achat des cartes était de CHF 28'000,- et les recettes sont de CHF 22'145,- soit une perte de CHF 5'855,-.

Depuis le 11 décembre, la commune vend des cartes journalières dégriffées « Communes » pour des voyages à partir de janvier 2024. Ces cartes font partie d'un contingent national décidé par les CFF. Le prix minimum est de CHF 39,- pour autant que la personne ait un abonnement demi-tarif, que la réservation soit faite au minimum 10 jours avant la date du voyage et qu'il reste des cartes journalières dans le contingent. Un bilan de cette nouvelle prestation sera dressé après quelques mois de mise en œuvre.

- **Repas des aînés**

Pour rappel : le repas des aînés se déroule toujours le dernier dimanche de janvier, soit le dimanche 28 janvier 2024, et il aura lieu à Troinex.

- **Dépassements**

La ligne relative aux subventions de l'Exécutif est en dépassement pour un montant de CHF 5'705,65. En effet, il y a eu des frais pour l'exposition de Mémoire de Bardonnex qui n'avaient pas été envisagés pour le « Clap de fin » du Centre communal. À cela s'ajoute notamment la subvention pour le 50^e anniversaire de Citron Myrtille et le versement de la garantie de déficit ainsi qu'une subvention en faveur du Cycle de Drize qui va fêter ses 20 ans et qui accueille de nombreux élèves de la commune.

- **Présentation M. D. GUENERET**

Une fois la séance levée par Mme la Présidente, M. D. GUENERET fera une brève présentation de son parcours professionnel.

Et comme il s'agit de la dernière séance de M. C. CROTTAZ, une agape plus importante a été prévue pour le remercier de toutes ces années à écouter nos débats, sans jamais pouvoir y participer.

Enfin, vous avez trouvé sur vos tables un pot de miel ainsi que le livre de la Mémoire de Bardonnex. Ces présents devraient vous permettre de passer de belles fêtes de fin d'année.

M. C. CREFFIELD indique que des travaux sont prévus la semaine prochaine pour réparer quelques trous sur la route de Foliaz. Quant à la partie très abîmée du chemin du Cornet, elle a déjà été refaite.

Il déclare ensuite avoir reçu les pétitionnaires de Saconnex-d'Arve concernant la circulation sur le chemin Verbant et explique que ce sujet doit être repris prochainement avec Plan-les-Ouates. Il note que l'idée serait dans un premier temps de rendre le chemin inutilisable aux automobilistes (sauf s'il s'agit des agriculteurs) et pas uniquement le dimanche, mais toute la semaine. Mais il précise que cela doit être examiné avec Plan-les-Ouates. Il annonce ensuite que le canton va, durant une période d'essai, éteindre les lumières sur les routes cantonales pour enlever les candélabres inutiles et les laisser en remettant les fusibles où cela est approprié. Il explique que l'Exécutif a indiqué au canton qu'en certains endroits de la commune, il n'était pas opportun d'enlever les fusibles. Il cite l'endroit où la route de Bardonnex rejoint la route de Cugny à l'entrée de Bardonnex-Nord. Le passage y est étroit et sans trottoir, il pourrait être dangereux d'y éteindre la lumière, en particulier avec la nuit, qui en hiver arrive tôt. Il indique que cette même remarque a été transmise au sujet des lampadaires qui sont allumés près des arrêts de bus sur la route d'Annecy. Le canton étant maître chez lui, il pourrait ou non tenir compte de ces informations. Il espère cependant qu'il informera l'Exécutif de sa décision avant le départ des flyers.

5. Rapport des présidents des commissions

Mme A. ANTILLE indique que la commission de l'aménagement, urbanisme et mobilité s'est réunie le 4 décembre, essentiellement pour le projet de délibération du jour concernant la gravière.

M. L. LAVARINI indique, étant donné l'absence de Mme S. REUSSE, que la commission des bâtiments, école et sport ne s'est pas réunie depuis le dernier CM.

M. C. FREY indique que la commission des finances, économie et sécurité ne s'est pas non plus réunie depuis le dernier CM.

M. B. GAUD indique que la commission des routes, travaux et emplacements communaux s'est réunie pour aborder le projet de délibération 1559 concernant le chemin d'Archamps.

Mme S. SCHRAG déclare que la commission sociale et culture s'est réunie le 29 novembre, principalement pour traiter de l'aide sociale suisse. Elle explique que 76 dossiers ont été étudiés ce soir-là.

M. G. RANA ZOLANA indique que la commission environnement et développement durable s'est réunie le 18 décembre, pour étudier l'attribution de l'aide au développement durable. Il explique que la commission a notamment statué sur la délibération 1557 afin de trouver la meilleure manière de répondre aux questions qu'elle soulevait.

6. Projets de délibération, résolution, motion

6.1 P-D-1558 – Préavis relatif au projet de plan d'extraction n° PE 01-2021 au lieu-dit « En combe »

M. C. CREFFIELD déclare que ce préavis a pu être étudié en commission. Il ajoute que tant l'exposé des motifs que le texte du projet de délibération donnent toutes les informations utiles.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI remercie tout d'abord la mairie pour avoir pu consulter le dossier. Relevant que celui-ci mentionne des échéances actualisées de remblaiement, elle souhaite savoir si le délai de phasage de remise en état sera tenu. Peu de renseignements sont disponibles sur cette question.

M. C. CREFFIELD répond que le dossier existant doit davantage être considéré comme un PLQ. La seconde partie relative au plan d'extraction est davantage à considérer comme l'équivalent d'une autorisation de construire. De toute façon, le projet d'aménagement est soumis à l'avancement du chantier. Il cite en exemple la butte végétalisée qui est réexaminée dans sa réalisation dans la mesure où un propriétaire s'oppose à certains aménagements prévus.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI demande confirmation du fait que d'autres informations seront données l'année prochaine. **M. C. CREFFIELD** répond par la positive.

Mme B. GUEX-CROSIER ajoute que lorsque l'autorisation sera déposée, le calendrier et les échéances seront précisées.

Mme la Présidente propose de passer au vote du préavis suivant :

PRÉAVIS RELATIF AU PROJET DE PLAN D'EXTRACTION N° PE 01-2021 AU LIEU-DIT « EN COMBE »

Considérant,

- le rapport technique et le rapport d'impact sur l'environnement, première étape du projet de plan d'extraction PE 01-2021 implanté sur la commune de Bardonnex, tous deux réalisés par le bureau d'ingénieurs CSD Ingénieurs,
- ce projet de nouveau périmètre d'extraction, attenant à l'exploitation actuelle, qui fait partie du plan d'extraction PE 01-2015 adopté par le Conseil d'État le 18 septembre 2019,
- l'enquête technique auprès des différents services du canton et les préavis de ces derniers,
- la version 2.1 actualisée à la suite du préavis du SERMA (Service de l'environnement et des risques majeurs du canton) du 25 juillet 2022 et celui du 16 février 2023,
- l'enquête publique n° SCG-32 qui s'est déroulée du 18 octobre au 17 novembre 2023,
- les observations reçues dans les délais impartis ainsi que les réponses y relatives,
- le courrier de la Direction générale de l'environnement du 16 octobre 2023, invitant la commune à émettre son préavis sur le projet de plan d'extraction PE 01-2021,
- le préavis favorable, par 5 voix pour et 1 abstention, de la commission d'aménagement du 4 décembre 2023,
- l'exposé des motifs,
- la loi sur les gravières et exploitations assimilées du 28 octobre 1999,
- la loi sur l'administration des communes, l'article 30, al. 1, let. R de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984.

Sur proposition de Mme le maire,

le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 14 voix pour et 1 abstention :

1. De préavis favorablement le projet de plan d'extraction PE 01-2021.

6.2 P-D-1559 – Crédit d'investissement de CHF 4'200'000,- destiné à la prolongation et réfection complète du réseau souterrain d'assainissement communal du chemin d'Archamps ainsi qu'à un réaménagement en surface

Mme la Présidente notant qu'il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière, passe la parole à M. C. CREFFIELD.

M. C. CREFFIELD explique que cet investissement s'avère nécessaire car après examen, le réseau secondaire a été trouvé en piteux état. Il précise que cet examen avait été demandé à la suite du raccordement du PLQ La Mure. Il ajoute qu'il y a obligation de procéder à ces travaux, relevant qu'ils seront en grande partie payés par le fonds intercommunal d'assainissement, remboursés sur 40 ans sous forme d'annuités.

Il rappelle qu'une séance publique a été organisée à la Bossenaz et note qu'il semble logique de profiter des travaux d'assainissement pour réaménager en surface afin de rendre la zone plus conviviale et plus sûre pour les habitants du quartier.

Comme la parole n'est pas demandée, Mme la Présidente soumet au vote le projet de délibération suivant :

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 4'200'000,- DESTINÉ À LA PROLONGATION ET RÉFECTION COMPLÈTE DU RÉSEAU SOUTERRAIN D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL DU CHEMIN D'ARCHAMPS AINSI QU'À UN RÉAMÉNAGEMENT EN SURFACE

Considérant,

- le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et le plan d'action qui en découle, notamment l'obligation pour la commune d'engager d'importants travaux de mise en conformité du réseau secondaire d'assainissement,
- le PLQ La Mure, approuvé par le Conseil municipal le 9 mars 2021 et adopté par le Conseil d'État le 16 mars 2022, comprenant cinq immeubles route d'Annecy,
- le mandat confié à un bureau d'ingénieurs civils d'étudier le projet de prolongation et de réfection du réseau souterrain d'assainissement dans le périmètre du chemin d'Archamps,
- le mandat confié à un bureau d'urbanistes et de paysagistes d'étudier le projet de réaménagement en surface,
- les crédits d'étude votés à cet effet par le Conseil municipal le 3 février 2015 (équipement) et le 10 novembre 2020 (aménagement en surface),
- l'opportunité de réaliser un Écopoint enterré répondant à la politique communale en matière de collecte et de tri des déchets,
- la séance publique qui s'est tenue le 12 octobre 2023,
- la demande de financement déposée par la commune au Fonds intercommunal d'assainissement,
- le préavis favorable, par 5 voix pour et 1 abstention, de la commission Routes, travaux et emplacements communaux du 4 décembre 2023,
- l'exposé des motifs,
- la loi générale des zones de développement et son règlement d'application.

Conformément à la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition de Mme le maire,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 15 voix pour :

1. De réaliser la prolongation et réfection complète du réseau souterrain d'assainissement communal du chemin d'Archamps ainsi qu'à un réaménagement en surface.
2. D'ouvrir à Mme le maire un crédit de CHF 4'200'000,- destiné à ces travaux d'équipement et de réaménagement en surface, dont à déduire la subvention du FIA à recevoir à la fin des travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, 7206.112.50320.00 (sous-sol) et 6150.015.50100.00 (surface), puis de la porter à l'actif du bilan, 7206.112.14032.00 (sous-sol) et 6150.015.14010.00 (surface), dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense de CHF 4'200'000,- dès la première année de réalisation estimée à 2025 au moyen de 40 annuités pour le sous-sol, soit CHF 2'200'000,-, par le compte 7206.112.33003.00 et au moyen de 30 annuités pour la surface, soit CHF 2'000'000,-, par le compte 6150.015.33001.00.
5. D'autoriser Mme le maire à contracter un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 4'200'000,- afin de permettre l'exécution de ces travaux.
6. De déduire du montant total l'aide au financement que l'Exécutif aura obtenu auprès du FIA.
7. L'attribution au fonds de décoration devra être enregistrée, lors du bouclage des comptes, selon les dispositions comptables applicables.

7. Propositions individuelles, questions et divers

Mme A. ANTILLE indique qu'une habitante de Charrot a souhaité offrir des mandarines aux membres du Conseil municipal pour la dernière séance de l'année.

M. J.-C. MARCHAND revient sur l'endommagement du mur derrière la fontaine de la place De-Brunes et dit avoir constaté qu'après trois jours, les ouvriers sont partis sans qu'il ait été entièrement réparé.

M. C. CREFFIELD répond que cette question est en cours de traitement à l'administration, précisant qu'on sait ce qui doit être fait, mais déplorant la collaboration peu exemplaire du propriétaire.

M. B. GAUD annonce qu'il a quelques chiffres à présenter concernant l'utilisation de la patinoire. Il relève tout d'abord qu'elle est réservée à 89% de ses capacités, soit durant 32 soirées sur 36. Concernant la consommation énergétique de la patinoire, il précise l'avoir comparée à des familles partant en ski à la montagne. Il explique ainsi que la saison de la patinoire, soit 7 semaines, correspond à 26 familles partant à Crans-Montana durant les huit week-ends d'ouverture en voiture électrique. Il estime, par conséquent, qu'il s'agit d'une consommation relativement raisonnable.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI remercie tout d'abord pour le choix des cadeaux qui ont été distribués. Elle revient ensuite sur le cas des habitants de la route des Ravières qui ne reçoivent toujours pas les tous-ménages distribués par la commune, rappelant que le problème a déjà été soulevé et que l'Exécutif en avait parlé à la Poste. Elle se demande dès lors s'il ne serait pas opportun de prévoir des envois nominatifs pour les 10 personnes concernées pour que les informations communales leur parviennent. Elle indique, par exemple, que ces habitants n'ont pas été informés des subventions à l'achat d'abonnements TPG et qu'ils ont fait part de leur souhait de recevoir de telles informations.

M. C. FREY tient tout d'abord à justifier son abstention sur le projet de délibération 1558, précisant qu'il ne l'a pas fait au moment du vote étant donné qu'il n'est pas membre de la commission chargée de son étude. Il déplore le fait de n'avoir pas eu plus d'informations sur la manière dont les masses extraites vont être traitées et note que cela aurait pu être demandé à l'entreprise.

Il raconte ensuite la mésaventure qui est arrivée à la présidente de L'Alternative, qui a eu droit à des remontrances de la mairie concernant les espaces d'affichage. Il avait été demandé à la mairie de déposer des affiches dans des lieux prévus à cet effet, ce à quoi il lui avait été répondu qu'une employée communale les installerait dans les panneaux dédiés à l'affichage. La mairie l'a ensuite rappelée pour lui dire qu'il s'agissait d'une erreur et que ce genre d'affichage était interdit. Il lui a été expliqué qu'il n'existait pas de lieu dédié aux affiches politiques, mais que celles-ci pouvaient être installées à l'extérieur des vitrines à condition qu'elles ne couvrent pas les informations communales s'y trouvant. Ces indications ont été respectées à la lettre, ce qui n'a pas empêché Mme la secrétaire générale adjointe de lui indiquer que l'affiche collée sur le panneau officiel de Charrot avait été enlevée car cela était interdit, en lui demandant de retirer immédiatement d'autres affiches de ce genre sur la commune.

Il constate que ces ordres et ces contrordres ont finalement suscité du désordre.

S'il dit avoir bien compris qu'il ne faut pas insérer de telles affiches à l'intérieur des panneaux officiels, il constate qu'il n'existe pas de panneaux d'affichage libres comme dans les autres communes, estimant que cela met en péril la liberté d'expression.

M. N. VERNAIN tient à remercier l'administration et M. l'adjoint d'avoir fait poser un banc à l'angle des chemins Verbant et Surpierre, constatant que l'emplacement est bien choisi, offrant une belle vue sur Genève. Néanmoins, le dénivelé qui y mène le rend peu accessible aux personnes âgées.

M. A. KRASNOSELSKI indique qu'il semblerait que les associations communales qui bénéficiaient d'une gratuité annuelle pour une salle n'en bénéficieraient plus. Si cette mesure s'avère exacte, il demande pour quelle raison elles n'en ont pas été informées plus tôt.

Mme B. GUEX-CROSIER répond à M. C. FREY. Elle confirme que les panneaux officiels ne permettent pas l'affichage associatif, quelle que soit l'association, mais que ces panneaux servent uniquement à la commune pour communiquer de manière officielle. L'absence de panneaux pour de l'affichage libre constitue un choix, car ils ne permettraient pas de contrôler ce qui y est mis. L'affichage sauvage est toléré pour certaines manifestations, notamment pour le marché de Noël ou la patinoire, mais la volonté est de conserver le caractère rural de Bardonnex. La ligne de l'Exécutif est de tolérer l'affichage sauvage pour certaines manifestations, mais de ne pas aller au-delà en installant des panneaux publics, aussi dans un souci de lutte contre la pollution visuelle.

M. L. LAVARINI répond à M. A. KRASNOSELSKI sur la question des associations. La mesure a été discutée lors du cartel des associations. Elle consiste à supprimer la gratuité sur la première utilisation, mais à effectuer un rabais de 50% sur l'ensemble de ces utilisations, ce qui permet de faciliter les démarches et de favoriser les associations actives sur la commune de manière récurrente.

8. Calendrier

Date	Heure	Commission	Lieu
22/01/24	19:45	Bâtiments, école et sport	Salle des commissions
15/01/24	18:30	Environnement et développement durable	Salle des commissions
23/01/24	18:30		
Ou 06/02/24	18:30		
24/01/24	18:30	Finances, économie et sécurité	Salle des commissions
12/02/24	20:30	Routes, travaux et emplacements communaux	Salle des commissions
16/01/24	18:30	Sociale et culture	Salle des commissions

Constatant que l'ordre du jour est épuisé et que la parole n'est plus demandée, Mme la Présidente remercie les conseillers municipaux et les conseillères municipales de leur présence et lève la séance à 21h15.